



# Compte rendu CHSCT de l'administration centrale

## Réunion du 17 novembre 2020



Le CHSCT de l'administration centrale (CHSCT-AC) s'est réuni le 17 novembre sous la présidence de Nadine Richard-Péjus, adjointe du chef de service des ressources humaines.

Muriel Mahé, Sophie Gardel et Annick Pinard ont participé à cette réunion pour l'Alliance du Trèfle, représentée dans cette instance par la CFTC-MAE.

Après lecture des déclarations liminaires (voir celle de l'Alliance du Trèfle) les points à l'ordre du jour sont abordés.

Les organisations syndicales regrettent qu'il n'y ait plus de bilan d'activité des assistants de prévention.

Nadine Richard-Péjus confirme qu'il faut valoriser le rôle des assistants de prévention et propose qu'une présentation soit faite lors du prochain CHSCT-AC.

## I. Point d'information Covid-19

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que depuis le dernier CHSCT-AC, la situation sanitaire a changé.

La note de service du 17 septembre décrit l'organisation du travail de la « rentrée 2020 » au ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19.

Les gestes barrière restent les premiers moyens de lutte contre la Covid-19. La note prévoit le port du masque obligatoire et le renforcement de l'aération et de la ventilation.

La note décrit les conditions de télétravail dans le cadre de la crise sanitaire (1 à 3 jours, modalités de demande allégées), toujours à l'appréciation du chef de service.

Suite à la circulaire de la ministre de la fonction publique du 30 octobre, les conditions ont encore été modifiées.

### ➤ Télétravail

Armelle Falaschi, cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale, présente les tableaux relatifs au télétravail et à la situation des agents (ASA, cas Covid, cas contact) : voir le document.

Pour le télétravail, elle remercie les MAG pour les données issues d'enquêtes hebdomadaires.

Le 12 octobre, 412 agents (22 % de l'effectif) télétravaillaient au moins un jour par semaine, le pourcentage est passé à 77 % en semaine 45.

Un tableau montre la répartition par direction d'administration centrale sur la semaine 45. Un autre tableau décrit l'évolution entre les semaines 39 et 45.

*L'Alliance du Trèfle demande des explications sur l'évolution des effectifs totaux entre les semaines 39 et 45.*

Pour Stéphanie Frugère, l'outil de la DGAFP ne recensait sans doute pas tous agents en semaine 39.

*L'Alliance du Trèfle indique que certains agents en télétravail se plaignent de pressions importantes : il leur est demandé de répondre immédiatement au téléphone ou aux mails, alors que ce n'est pas le cas en présentiel.*

*Plusieurs organisations syndicales évoquent le refus de la DGPE de laisser revenir en présentiel des agents qui le souhaitent.*

*Pour l'Alliance du Trèfle, cette décision est d'autant plus étonnante que la DGPE a tardé à accorder des jours de télétravail, réduisant le nombre maximum de jours de télétravail par semaine à 2,5 jours, ce qui rend difficile les comparaisons entre directions du premier tableau.*

Sébastien Faugère, chef de la MAG de la DGPE, indique que l'organisation de la DGPE a connu deux phases :

- 1<sup>ère</sup> phase, suite à la note de service du 17 septembre : après échanges avec les organisations syndicales, la direction a arrêté une organisation prévoyant de 1 à 2,5 jours de télétravail par semaine en moyenne. Il n'y a pas eu de refus aux demandes présentées. La directrice générale a souhaité que les membres du CODIR et les chefs de bureaux restent en présentiel, par nécessité de service, compte tenu de l'activité dense.

- 2<sup>ème</sup> phase, suite à la circulaire de la ministre de la fonction publique du 30 octobre : tous les agents sauf les membres du CODIR sont en télétravail, les chefs de bureaux sont en présentiel et peuvent prendre un jour de télétravail par semaine, les assistantes doivent assurer un roulement en présentiel. 80 à 90 % des agents sont en distanciel.

Des échanges ont eu lieu avec les organisations syndicales ainsi qu'un recensement des personnes fragiles. Ce sujet a été évoqué lors des CTS et la volonté est de desserrer le recours au télétravail avec un retour sur site pour agents qui veulent revenir en présentiel.

Les décisions qui prévoient plus de souplesse dans le présentiel seront diffusées rapidement.

Nadine Richard-Péjus indique que le télétravail relève de la compétence du CT et du CHSCT en fonction du sujet.

Un groupe de travail sur le télétravail s'est réuni le 12 novembre et une réflexion sur le télétravail de droit commun en dehors de la situation actuelle est prévue.

Le retour d'expérience du cabinet Mazars devrait être finalisé en décembre.

Le MAA doit aussi avancer sur le sujet de la dématérialisation des actes.

### ➤ **Équipement informatique et outils collaboratifs**

Stéphane Arché, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information, indique que 63 % des agents de l'administration centrale étaient équipés en ordinateurs portables avant le premier confinement. Ce pourcentage est passé à 81 % après le premier confinement (sans compter les « mini unités centrales » que les agents peuvent emmener aussi chez eux). Aujourd'hui à

quelques unités près, 100 % des agents d'administration centrale sont équipés. Certains le sont avec des ordinateurs portables « configurés Covid » (client léger de messagerie, VPN mais pas de récupération des fichiers sur le PC, ni installation des applications spécifiques). Il reste à terminer la configuration définitive de ces postes. L'agent devra revenir sur site pour déposer son portable pour la mise à jour.

La direction des achats de l'Etat (DAE) propose aux ministères de disposer d'un stock tampon pour les premières semaines de 2021, permettant d'assurer les renouvellements urgents. Le stock tampon est un petit stock de précaution de début d'année, financé par la DAE. De plus 20 % du parc doit être renouvelé (pour le passage à Windows 10). Les agents pourront déposer leur ordinateur à leur retour en présentiel.

Pour les visioconférences, c'est plus compliqué. Aujourd'hui, l'encadrement supérieur (jusqu'au niveau des sous-directeurs) dispose de licences OVPA et l'encadrement jusqu'au niveau des chefs de bureaux dispose de licences zoom.

Des discussions sont en cours pour un marché permettant d'acquérir des licences OVPA car zoom présente des problèmes de sécurité.

Pour Stéphane Arché, OVPA fonctionne bien, même s'il est moins intuitif et moins convivial que zoom. L'avantage d'OVPA est de pouvoir mixer avec des visios classiques.

La politique actuelle du MAA est d'avoir des licences OVPA et zoom, et pas d'autres outils.

Pour les Webinaire, le MAA dispose de 5 licences Lifestorm, et pour l'enseignement à distance de Classilio.

Il y a aura un renouvellement de l'offre visio en 2021.

*En termes de retour d'expérience sur l'utilisation d'OVPA, l'Alliance du Trèfle rappelle l'irruption, lors du dernier comité technique de l'administration centrale, de quelqu'un en région pendant plusieurs minutes dans la réunion.*

*Les visio conférences sont souvent source de stress pour les agents : Webconférence de l'État n'a jamais fonctionné. Teams est utilisé ailleurs. Peu de sujets nécessitent une confidentialité élevée.*

*Elle souhaiterait également plus de communication auprès des agents sur la politique informatique du ministère.*

Stéphane Arché indique que pour OVPA, ce n'est pas forcément la visio qui ne marche pas, mais le poste de travail, le paramétrage ... Une documentation sur OVPA est en cours de préparation.

Zoom est proscrit pour les réunions stratégiques car on ne sait pas où sont les serveurs zoom et le risque d'intrusion est identifié. Par contre il peut être utilisé pour le lien social et le lien managérial où il ne se dit rien de confidentiel.

Si des informations sensibles doivent être partagées, Stéphane Arché préconise d'utiliser une audio-conférence.

Teams ne sera pas utilisé.

Le MAA met en place une approche cohérente des visios, qui manque en interministériel.

Les commandes de matériel se font sur des marchés interministériels. Le MAA ne décide pas des gammes de produits, et les évolutions vont vite. Sur un même lot, les machines changent, d'où la diversité qui impacte en premier chef la SDSI. Il y a un vrai intérêt à ce que le MAA massifie ses achats et évite d'effectuer 30 commandes par an.

La date butoir de migration vers Windows 10 est la fin d'année, mais cela débordera sûrement.

Enfin, si les agents ont des difficultés de connexion chez eux, ils sont équipés systématiquement d'un téléphone professionnel. Des clés 4G sont aussi en cours d'acquisition par les MAG pour pallier ces difficultés.

### ➤ Aspects sanitaires

Armelle Falaschi présente la situation (ASA, cas contact et cas Covid) par direction d'administration centrale et l'évolution entre les semaines 39 et 45 (cf tableaux), ainsi qu'un tableau (enquête DGAFP) des personnes vulnérables et des agents vivant au domicile de personnes vulnérables : 80 agents sont en télétravail et 1 a bénéficié d'un aménagement de poste.

Stéphanie Frugère évoque la nouvelle circulaire du 10 novembre sur les personnes vulnérables. La FAQ RH-santé a été actualisée sur ce point.

Les personnes vulnérables doivent se déclarer : télétravail si possible, sinon aménagement du poste de travail, sinon ASA. Pour les personnes qui vivent avec des personnes vulnérables, il n'y a pas possibilité d'ASA.

La FAQ évoque les personnes en situation de handicap et l'accompagnement des agents isolés (accompagnement social et/ou psychologique et numéro vert).

Sur la qualité de vie en télétravail, certains agents peuvent revenir en présentiel car le demandent (souffrance exprimée). C'est un point de vigilance à discuter avec le manager.

Pour les personnes cas contact, la FAQ sera complétée avec le tableau des situations.

*L'Alliance du Trèfle note des incohérences dans le tableau et la courbe des cas Covid.*

*Elle souhaite avoir des précisions sur les cas Covid (nombre d'agents Covid en administration centrale depuis le début de l'épidémie). Un bureau de la DGPE aurait été en quatorzaine avant les grandes vacances et aucune information n'a été diffusée.*

*Sur les personnes qui souffrent de l'isolement lié au télétravail, il faut distinguer le télétravail demandé du télétravail subi. l'isolement doit être rompu par exemple par des moments de réunions via zoom et des échanges entre équipes.*

Stéphanie Frugère reconnaît qu'il y a des erreurs dans le cumul des cas covid (53 cas pour la semaine 43 au lieu de 39) et que le graphique est faux. Un fichier consolidé sera renvoyé. Elle précise qu'il s'agit de cas déclarés mais pas forcément liés au travail.

Nadine Richard-Péjus indique que pour les cas de contamination en milieu professionnel, ce n'est pas au MAA de mener l'enquête, mais à l'ARS. Il n'y a pas forcément d'intérêt épidémiologique. Le nombre de personnes arrêtées pour cause Covid ne peut pas être connu car le motif de l'arrêt de travail n'est pas précisé, il s'agit d'une donnée personnelle, sauf si la personne souhaite informer son employeur.

Ce serait intéressant en cas d'épidémie de pouvoir prévenir pour couper la chaîne de contamination, mais ce sont des données personnelles.

La formation des managers (2 demi-journées séparées d'un temps de mise en œuvre), est mise en place. Les managers ont été informés.

11 sessions sont organisées d'ici la fin d'année (80-90 managers) et elles sont pleines. De nouvelles sessions sont prévues pour répondre à la demande.

Les dispositifs d'accompagnement des agents (cellule d'écoute et dispositif de soutien) sont séparés et se cumulent. Il n'y a pas de lien entre eux (confidentialité des échanges).

Jeannine Bénoliel, médecin de prévention pour l'administration centrale, précise que l'IAPR ne peut être contactée que par le médecin de travail ou une assistant du service social. Jusqu'à 5 séances peuvent être proposées par l'IAPR.

### ➤ Masques

Marc Rauhoff, sous-directeur de la logistique et du patrimoine, indique que trois distributions ont été faites aux agents d'administration centrale : lors de la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> distribution, il s'agissait de masques lavable 20 fois et de masques lavables 100 fois pour la 3<sup>ème</sup> distribution. Il ne s'agissait pas de masques DIM et le MAA s'est assuré qu'il n'y avait pas de traitement incriminé pour les derniers achetés pendant l'été.

L'acheminement des masques (lavables 20 fois) pour l'enseignement agricole sera terminé d'ici la fin de semaine.

L'administration dispose d'un stock de masques pour l'administration centrale.

## II. Programme de travail du CHSCT-AC pour les prochains mois

Armelle Falaschi rappelle que le programme de prévention de l'administration centrale comprenait 4 axes : programme de prévention des déplacement intérieurs, attaques et intrusions, prévention des risques psycho-sociaux et qualité de vie au travail.

Il doit être enrichi avec le télétravail (ergonomie), les déplacements inter-sites, la prévention des risques liés aux travaux.

Une actualisation des risques psycho-sociaux est prévue.

Elle propose des groupes de travail au 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour les 3 premiers axes et un groupe de travail au 2<sup>ème</sup> semestre 2021 pour le 4<sup>ème</sup> axe.

Les organisations syndicales regrettent que les actions ne puissent être finalisées avant fin 2021 alors qu'elles devront être finies pour les élections fin 2022.

Stéphanie Frugère partage la frustration sur les délais mais la priorisation a porté sur l'épidémie de Covid-19. L'administration a la volonté d'avancer mais les contraintes sont fortes.

Deux personnes arrivent début 2021 au BASS : un responsable du pôle santé sécurité au travail et un deuxième adjoint.

Une fiche de poste pour recruter un conseiller de prévention (0,5ETP) a été publiée, mais il n'y a pas eu de candidat.

Le DUERP n'a pas été modifié, mais des fiches sur les risques ont été publiées sur Intranet.

## III. Point restauration collective

Armelle Falaschi présente la situation (cf document) dans les différents sites.

Les organisations syndicales constatent que les agents de la DGAL ont toujours des difficultés

pour déjeuner avant 12h45.

Pour le remboursement aux agents des sommes restées sur les comptes d'Elior le 16 mars, l'administration est toujours dans l'attente de la réponse d'Elior.

## IV. Point sur le site du Ponant

Marc Rauhoff fait un point sur le site du Ponant.

Le contrat de sous-location a été signé le 9 octobre pour l'occupation des locaux en deux temps : à compter du 9 octobre pour le 1<sup>er</sup> étage et du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le rez-de-chaussée et le 2<sup>ème</sup> étage. 10 emplacements sont réservés pour les véhicules et 30 pour les deux roues.

Le service de la modernisation a déménagé les 12 et 13 octobre (les agents déménagent avec leur mobilier).

Quelques cloisonnements supplémentaires doivent être réalisés par le prestataire DCI.

Les prestations de nettoyage des locaux sont confiées au prestataire du MAA (ARC-EN-CIEL)

Un badge nominatif permet l'accès à l'immeuble, au parking et aux bureaux.

La badgeuse Equitime est installée et raccordée au RIE.

Le dispositif de lutte contre l'incendie et d'évacuation incendie ont été présentés le 4 novembre.

Les consignes de sécurité sont distribuées aux agents avec leur badge.

Un véhicule est mis à disposition pour les déplacements inter-sites.

Une navette de liaison quotidienne est mise en place pour le courrier.

## V. Questions diverses

### ➤ Conduite à tenir en cas d'agression

Stéphanie Frugère indique que le MAA a mis en place des procédures pour les agents qui subissent des agressions dans le cadre de leurs fonctions. Si l'agression a lieu sur le trajet domicile-travail, ces procédures ne s'appliquent pas car l'agent n'est pas dans l'exercice de ses fonctions, néanmoins un soutien psychologique doit être apporté à l'agent (accompagnement particulier au cas par cas).

En administration centrale, il y a peu de situations d'agression (pas d'inspection, sécurité à l'entrée des bâtiments).

### ➤ Primes Covid

Pour les agents qui se sont investis pendant la période du premier confinement et qui n'auraient pas bénéficié de la prime Covid, l'administration indique que l'encadrement devra en tenir compte dans la fixation du montant du CIA.

### ➤ Forfait mobilités durables et prise en charge de l'abonnement de transport

Stéphanie Frugère rappelle que la réglementation (décret 2020-543 du 9 mai 2020) rend incompatible le cumul des deux dispositifs.

### ➤ Intervention sur l'antenne relais située sur le toit du bâtiment Barbet de Jouy

Mar Rauhoff indique qu'il s'agit d'une intervention d'entretien. En cas de demande d'installation de la 5G, la demande devra faire l'objet d'un avis en CHSCT-AC.

Nadine Richard-Péjus conclut la réunion à 12h40.